



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août-4 septembre 2015, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Géorgie
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenaires	6
III. Gestion du programme et des risques	10
IV. Suivi et évaluation	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Géorgie (2016-2020)	12



I. Considérations générales

1. La Géorgie est un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) de 4,5 millions d'habitants. Elle est située dans le Caucase du Sud, partage une frontière avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Russie, la Turquie et est bordée par la mer Noire. À la croisée de l'Asie occidentale et de l'Europe de l'Est, elle tire des avantages du transit des biens, de l'énergie et des personnes par son territoire, mais subit les conséquences des problèmes et conflits de plus en plus graves que connaît la région.

2. Cherchant à mettre derrière elle les troubles et les conflits qui se sont succédé depuis qu'elle a acquis son indépendance il y a 25 ans, la Géorgie poursuit son programme de réformes démocratiques et économiques. Ces dernières années, les indicateurs de développement économique et social se sont améliorés, ce qui se reflète dans une hausse de l'indice de développement humain (passé de 0,710 en 2005 à 0,744 en 2013) et du produit intérieur brut par habitant (passé de 2 613 dollars en 2010 à 3 605 en 2013). La signature de l'accord d'association avec l'Union européenne, en 2014, a constitué une étape importante pour l'intégration économique et sociale de la Géorgie.

3. Toutefois, comme beaucoup de pays à revenu intermédiaire, la Géorgie doit encore achever son programme de développement. Il lui reste énormément à faire pour parvenir à une croissance économique durable qui profite à tous et se doter d'une administration responsable qui permette à tous de jouir de leurs droits et de participer au processus démocratique. La situation politique et économique de la région risque d'être un facteur d'instabilité et de déclencher une crise économique qui pourrait compromettre les progrès accomplis ces 10 dernières années en matière de développement et de démocratisation.

4. **Renforcement de la gouvernance démocratique.** Entre 2012 et 2014, des élections parlementaires, présidentielles et locales transparentes et crédibles ont montré que la démocratie prenait racine et que le transfert du pouvoir pouvait se faire dans la paix; les indicateurs relatifs à la démocratie, aux médias et au développement de la société civile se sont tous améliorés. De 2010 à 2013, les indicateurs relatifs à l'efficacité et à la responsabilité de l'administration sont passés respectivement de 64,1 % à 69,4 % et de 42,2 % à 54,5 %; en 2011, la Géorgie est devenue membre de l'Open Government Partnership. Les mécanismes permettant d'assurer l'équilibre des pouvoirs s'améliorent, mais le poids excessif de l'exécutif et le manque d'indépendance de l'appareil judiciaire demeurent très problématiques. Le parlement aura besoin d'appui pour mieux jouer son rôle législatif et exercer ses fonctions d'élaboration de politiques et de contrôle. Les femmes ne comptent que pour 12 % des parlementaires et 11,6 % des élus locaux; leur autonomisation politique figure donc aussi parmi les défis à relever. La violence fondée sur le sexe et le déséquilibre entre le nombre de filles et le nombre de garçons qui viennent au monde sont le reflet de l'inégalité entre les sexes. À l'insuffisance des moyens dont dispose la société civile et de l'éducation civique vient s'ajouter le manque d'indépendance des médias, surtout au niveau local. Parmi les 123 000 personnes handicapées que compte la Géorgie, beaucoup sont marginalisés et 75 % sont socialement vulnérables. Le Gouvernement a appuyé de nombreuses propositions législatives et de nombreuses politiques relatives aux droits de l'homme, ce qui a créé des possibilités mais a mis en évidence l'inertie des institutions et la difficulté de faire évoluer les mentalités, facteurs qui ont fait obstacle à la concrétisation de

ces initiatives. Les systèmes de gouvernance et d'administration publique ont été largement réformés, ce qui a ouvert la voie à l'adoption d'un système d'élaboration des politiques centré sur les citoyens. Toutefois, les résultats restent limités car les capacités institutionnelles sont insuffisantes tant au niveau central qu'au niveau infranational. Le manque de décentralisation des budgets et des fonctions fait également obstacle à la prestation de services répondant aux besoins des citoyens. Les Géorgiens ont fait connaître leurs attentes, indiquant que leurs grandes priorités étaient la primauté du droit, une gouvernance responsable et une administration publique de meilleure qualité.

5. **Croissance économique profitant à tous, prospérité partagée.** Le chômage, les inégalités, la pauvreté et la faiblesse de la productivité, en particulier dans l'économie rurale, restent de sérieux défis sur le plan des politiques et montrent que les institutions chargées des questions relatives à l'économie et au travail doivent encore gagner en maturité. Alors que depuis 2010 la Géorgie connaît une croissance solide accompagnée d'une réduction de la pauvreté (14,8 % en 2012 contre 20,9 % en 2010), 25 % des enfants sont toujours pauvres. Récemment, les effets secondaires de l'aggravation de la crise économique régionale ont donné lieu à une forte dévaluation de la monnaie et à une diminution du produit intérieur brut qui pourraient menacer les perspectives de développement et la stabilité de la Géorgie. La croissance ne s'est pas traduite par une réduction substantielle du taux de chômage, qui est resté à 14,6 % en 2013, atteignant 25,7 % chez les 25 à 29 ans et un taux plus élevé encore chez les plus jeunes. Le taux d'activité des femmes est faible (57 % contre 75 % pour les hommes) et le salaire mensuel moyen des femmes est 40 % moins élevé que celui des hommes en raison de la concentration de femmes dans les emplois moins bien rémunérés (soins de santé, enseignement, agriculture de subsistance). Alors que la Géorgie conserve un effectif scolaire de l'enseignement primaire élevé (entre 96 % et 100 % des enfants fréquentent l'école primaire) et l'indice de parité des sexes était de 1,03 en 2011, l'accès universel à l'enseignement n'a pas fait augmenter le taux d'emploi. Les tâches domestiques, le manque de services de garde d'enfants abordables et l'inégalité d'accès aux ressources font partie des facteurs qui entravent la participation des femmes à l'économie.

6. Si le coefficient de Gini a été ramené de 0,48 en 2011 à 0,41 en 2013, il demeure un des plus élevés de la région. Les inégalités de revenus et les disparités régionales rendent vulnérables les ménages ruraux, les déplacés, les personnes handicapées, les femmes et les jeunes. Alors que 53 % de la main-d'œuvre travaille dans les zones rurales, l'agriculture ne génère que 9 % du produit intérieur brut. Les raisons pour lesquelles les possibilités d'emploi sont limitées sont multiples : inadéquation entre les compétences disponibles et celles qui sont recherchées sur le marché du travail, politiques inadaptées, lacunes de l'enseignement secondaire et professionnel, et insuffisance de la compétitivité et des capacités productives des petites et moyennes entreprises. Les agriculteurs sont en concurrence avec des producteurs de la région dont les coûts sont moindres et l'accès aux marchés de l'Union européenne, rendu possible par la zone de libre-échange complet prévue dans l'accord d'association, ne se concrétisera à grande échelle que quand la qualité et l'efficacité se seront améliorées. Pour réduire la pauvreté et les disparités régionales, le Gouvernement donne la priorité à l'assistance sociale ciblée, à l'investissement dans l'agriculture et au soutien des petites et moyennes entreprises.

7. **Groupes touchés par les conflits.** Les données sur les groupes touchés par les conflits du début des années 90 et de 2008 restent peu nombreuses, ce qui entrave l'étude de la vulnérabilité. Ces conflits ont suscité des problèmes de droit de l'homme pour les populations des zones touchées et bon nombre des 250 000 déplacés, dont presque 120 000 vivent encore dans des centres d'accueil malgré de considérables investissements dans le logement. Ils ont eu des répercussions durables pour les femmes, qui sont souvent le soutien de famille et comptent pour plus de la moitié des déplacés. Des évaluations qualitatives montrent que les ménages installés dans les zones touchées sont plus vulnérables et plus touchés par l'exclusion car ils sont moins mobiles et ont un accès réduit aux services de santé de base, à l'enseignement et aux organes de protection des droits de l'homme. Les difficultés que posent le dialogue et les rapports entre les différents groupes, notamment sur le plan économique, nuisent au développement de ces zones. Des mesures de promotion des droits de l'homme, de renforcement de la confiance et de développement de la coopération restent indispensables à la création de conditions propices à un règlement politique, ainsi qu'au développement durable à long terme, dans une région où les relations sont de plus en plus complexes.

8. **Viabilité environnementale et croissance « verte ».** Une déréglementation excessive, des pressions économiques, des pratiques non durables héritées du passé héréditaires, des politiques et des cadres législatifs inadéquats, ainsi que des capacités institutionnelles limitées à tous les niveaux constituent un ensemble de défis complexes pour la protection de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles dans le cadre d'une croissance « verte ». L'exposition à diverses menaces écologiques et le manque de mesures d'adaptation qui reposent sur les faits et permettent de réduire les risques de catastrophe, conjugués aux conséquences des changements climatiques, exposent les populations à des risques majeurs, particulièrement dans les zones rurales et les bassins hydrographiques. Ces 40 dernières années, 70 % du territoire de la Géorgie a été touché à répétition par des phénomènes hydrométéorologiques et géologiques, ce qui a entraîné des pertes économiques de plus de 14 milliards de dollars¹; le pays est aussi très exposé aux tremblements de terre, aux inondations et aux conflits². En s'appuyant sur les objectifs de développement durable, le Gouvernement s'attachera à titre prioritaire à transversaliser la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles dans divers secteurs.

Résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure

9. Ces dernières années, le PNUD a apporté son soutien au renforcement de la gouvernance et de la démocratie. L'évaluation du programme de pays pour 2011-2015 a mis en évidence le fait que le PNUD avait aidé la Géorgie à tenir des élections démocratiques, pluralistes et transparentes en appuyant des réformes juridiques et des activités d'information des électeurs. La planification régionale du développement a été introduite, de même que la décentralisation et l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits; la collaboration entre l'État et la

¹ Déclaration faite par le Gouvernement géorgien à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue en mars 2015 à Sendai (Japon), <http://www.preventionweb.net/files/globalplatform/georgiafinal.pdf>.

² Profil établi aux fins de la gestion des risques (2015), www.inform-index.org/Portals/0/Inform/2015/country_profiles/GEO.pdf.

société civile s'est renforcée. Le programme de démocratisation se poursuit, mais sur bien des plans, et notamment en ce qui concerne l'édification d'un système judiciaire solide et complètement indépendant, la Géorgie ne répond pas encore aux critères énoncés dans l'accord d'association et correspondant à diverses obligations internationales, ce qui signifie que le PNUD doit continuer de collaborer activement avec elle.

10. Pour aider la Géorgie à surmonter les problèmes relatifs au marché du travail, parmi lesquels une main-d'œuvre non compétitive et une inadéquation entre les compétences disponibles et celles qui sont recherchées, le PNUD a contribué à faire du renforcement de l'enseignement professionnel, longtemps négligé, une politique économique prioritaire.

11. Le PNUD joue un rôle crucial en aidant l'État à respecter ses obligations en matière de protection de l'environnement, en offrant un appui technique et consultatif dans les domaines tels que la préservation de la diversité biologique, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, la réduction du volume de déchets chimiques dangereux, la gestion des risques liés aux changements climatiques, ou encore l'entretien des parcs nationaux.

12. Avec des initiatives phares telles que le « mécanisme d'intervention rapide pour le renforcement de la confiance », le PNUD joue un rôle moteur en la matière. Dans une région en proie à de graves turbulences, il a largement contribué à préserver les possibilités de transformation des relations entre la Géorgie et les autorités de fait, ainsi qu'entre les populations des régions touchées par le conflit actuel.

13. Malgré de bons résultats, l'examen du programme de 2011-2015 a montré que le PNUD pourrait se concentrer davantage sur la conception des interventions, et en particulier sur les possibilités de transposition à plus grande échelle, nécessaire au changement. Vu la complexité des problèmes qui se posent, la diminution des ressources disponibles pour les activités de développement et la multiplicité des acteurs, le PNUD doit, comme le lui enseigne l'expérience, nouer des partenariats robustes pour obtenir de meilleurs résultats.

14. Le PNUD a soutenu des initiatives de promotion de l'emploi et de renforcement des services sociaux menées au bénéfice des déplacés, qui se sont révélées efficaces mais n'ont pas nécessairement été reproduites au niveau national, ce qui aurait permis d'obtenir des résultats à grande échelle. Une véritable participation de la société civile dans l'élaboration des politiques et des décisions reste un autre défi, en particulier dans le domaine de la consolidation de la paix. Alors que l'action de renforcement des capacités du secteur public produit des résultats, une réforme complète de l'administration publique reste à mener. Le PNUD continuera de se concentrer sur l'équilibre démocratique et sur le développement des compétences des fonctionnaires, dans toutes les branches de l'administration. Par ailleurs, davantage d'investissements sont nécessaires pour le renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques qui reposent sur des données probantes et tiennent compte de la problématique hommes-femmes

15. *Vision et alignement renouvelés.* Le présent projet de descriptif de programme de pays est conforme aux priorités nationales pour 2016-2020, ainsi qu'au plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et au Partenariat des Nations Unies pour le développement durable pour 2016-2020, et repose sur les avantages

comparatifs du PNUD. Les stratégies nationales prises en compte sont le plan de développement socioéconomique de la Géorgie pour 2020, le programme gouvernemental de 2014 et la stratégie et le plan d'action nationaux en matière de droits de l'homme. Une analyse participative approfondie du contexte national a été effectuée, notamment dans le cadre des consultations régionales sur l'après-2015 et du rapport intitulé *Le monde que nous voulons*; l'avis de plus de 10 000 Géorgiens a ainsi été pris en compte. Un examen indépendant du programme de pays précédent a également été réalisé. Le PNUD a mené des consultations approfondies avec le Gouvernement, la société civile, les milieux universitaires, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

II. Priorités du programme et partenariats

16. Le nouveau programme de pays repose sur une théorie du changement selon laquelle le développement humain et économique durable de la Géorgie dépend de la mesure dans laquelle les citoyens peuvent participer à la prise de décisions, fondée sur le principe du pluralisme, grâce à des institutions fortes, à l'équilibre des pouvoirs et à l'état de droit, en l'absence de toute discrimination, chacun ayant les mêmes possibilités de contribuer à une croissance économique durable et d'en bénéficier.

17. Le PNUD entend s'appuyer sur les avantages comparatifs de la Géorgie, car il considère que dans l'immédiat, l'important n'est pas tant de trouver de nouvelles orientations mais bien de garder le cap et de mener à bien les réformes ambitieuses déjà lancées et de tenir les engagements pris face à des forces potentiellement déstabilisantes.

18. Le PNUD continuera de tirer parti de l'avantage comparatif qui est le sien en tant que convocateur et innovateur fiable et impartial, qui aide à rapprocher la société civile et le Gouvernement afin qu'ils puissent dialoguer et mener une action axée sur des questions concrètes, notamment l'adaptation au contexte géorgien des objectifs de développement durable pour l'après-2015 une fois qu'ils auront été adoptés. Il cherchera à promouvoir la programmation conjointe des organismes des Nations Unies pour que les résultats soient maximisés.

19. Reprenant l'analyse du contexte national, les enseignements tirés de la coopération antérieure et le processus de consultation nationale exposés ci-dessus, le programme de pays 2016-2020 sera axé sur les orientations prioritaires suivantes : a) la gouvernance démocratique; b) l'emploi et les moyens de subsistance; c) la sécurité humaine et la résilience des populations; d) la réduction des risques de catastrophe et la protection de l'environnement.

20. *La première priorité du programme* est de contribuer à la réalisation 1 du Partenariat des Nations Unies pour le développement durable (« D'ici à 2020, il est répondu aux attentes des Géorgiens en matière de liberté d'expression, d'état de droit, de réformes du secteur public et de respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides à tous les niveaux »), ainsi qu'à la réalisation 2 du plan stratégique.

21. Le PNUD continuera de procurer une aide ciblée pour la participation des citoyens aux processus électoraux et pour le renforcement des mécanismes de contrôles et contrepoids entre les branches législative, exécutive et judiciaire.

L'équilibre démocratique nécessite de passer de la centralisation du pouvoir à la formation professionnelle et à la capacité au sein de toutes les branches du Gouvernement. Ceci comprend un renforcement du Parlement et de ses commissions, ainsi qu'un soutien des mécanismes institutionnels pour l'égalité des sexes, dont le Conseil pour l'égalité des sexes. L'accent sera mis sur l'autonomisation des femmes aux niveaux national et local par l'intermédiaire de mesures de politique générale visant à augmenter le nombre de femmes candidates aux élections et de femmes fonctionnaires. La programmation conjointe de l'ONU se penchera quant à elle sur la violence sexiste et sur des questions connexes. Le fait de mettre davantage l'accent sur la gouvernance décentralisée donnera lieu à des processus axés sur les résultats à l'échelle locale grâce à des plateformes novatrices d'interaction entre les citoyens et les décideurs, comme la planification participative. La décentralisation budgétaire maximisera l'efficacité de la gouvernance locale, de la transparence et de la responsabilisation et mettra en relation les budgets municipaux avec la planification du développement régional. Le PNUD se concentrera sur le renforcement des capacités des autorités centrales et locales en matière d'élaboration de politiques participative et fondée sur les faits, notamment grâce à la participation des organisations de la société civile, des médias et des citoyens au sens large, à l'aide des médias sociaux et des moyens de communication numérique. Ceci sera appuyé par l'introduction de principes de conception de la fonction publique axés sur l'utilisateur pour que l'Agence de développement du service public devienne un centre d'excellence pour la cocréation de services, même dans les zones touchées par le conflit et pour les personnes déplacées. La protection des droits de l'homme universels et de l'accès à la justice est un pilier du soutien du PNUD qui mènera à la constitution d'un système de gouvernance plus démocratique, conforme aux attentes des citoyens issues des consultations sur l'après-2015, aux recommandations issues des examens de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Comité des droits des personnes handicapées, à l'examen périodique universel et à d'autres engagements nationaux. La coopération Sud-Sud fera office de mécanisme important pour que la Géorgie partage ses expériences de réformes et apprenne de l'intégration européenne d'autres pays. Le Parlement, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des commissions et de la participation au Partenariat pour un gouvernement transparent, l'administration publique, les ministères, les organismes publics parmi lesquels l'Agence de développement du service public, le Bureau du Défenseur public, les autorités locales, les médias, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales internationales et des acteurs internationaux tels que l'Union européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Direction du développement et de la coopération, le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux font partie des partenaires clefs. En partenariat avec le Groupe de la coordination des donateurs, le PNUD continuera d'appuyer les efforts de coordination des donateurs menés par le Gouvernement.

22. *La deuxième priorité du programme* est de contribuer à la réalisation 3 du Partenariat des Nations Unies pour le développement durable : (« La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus »), ainsi qu'à la réalisation 1 du plan stratégique du PNUD.

23. Le PNUD adoptera de plus en plus une approche intégrée du développement rural pour remédier aux vulnérabilités multidimensionnelles au sein de la population rurale et s'attellera à créer des possibilités d'emploi pour les personnes les plus vulnérables (les déplacés, les personnes handicapées, les jeunes et les femmes vulnérables, c'est-à-dire les femmes pauvres, les femmes âgées et les femmes chefs de ménage), en mettant en relation les incitations économiques avec la viabilité environnementale. Une réduction des disparités rendue possible par une croissance économique plus inclusive sera soutenue par une assistance technique destinée aux politiques et aux budgets ruraux et urbains, axés sur le citoyen et qui prennent en compte les questions d'égalité des sexes, notamment un soutien à la chaîne logistique et aux petites et moyennes entreprises. Ceci sera mis en œuvre en partenariat avec les autorités nationales et locales, dont les Ministères du développement régional et de l'infrastructure, de l'agriculture, de l'économie et du développement durable. Par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud, la Géorgie partagera son expérience avec d'autres pays de la région. Des prescriptions de politique sur le développement de politiques du marché du travail fondées sur les faits, de partenariats sociaux et public-privé, ainsi que de l'enseignement professionnel seront procurées au Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales, au Ministère de l'éducation et des sciences, aux syndicats, au milieu des affaires, aux groupes de jeunes et aux institutions de l'enseignement professionnel. Le PNUD aidera les producteurs et les coopératives agricoles à respecter les normes phytosanitaires et autres normes de qualité pour tirer profit du nouvel accès aux marchés rendu possible par l'accord d'association. Un appui sera apporté au système d'enseignement professionnel pour qu'il adopte des approches souples et modulaires afin de fournir une main-d'œuvre compétitive et prête à entrer sur le marché. Le secteur privé sera davantage associé à l'enseignement professionnel dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur professionnalisant et des filières de formation en apprentissage. La formation professionnelle, conjuguée à des services d'encadrement renforcés, donnera aux Géorgiens des zones rurales des moyens supplémentaires de gagner leur vie. La priorité sera donnée à l'intégration des principes respectueux de l'environnement de l'économie « verte » au sein de la chaîne logistique et des interventions sur le marché. Le PNUD cherchera à relier la consolidation continue de la gestion intégrée des frontières et des efforts pour favoriser la croissance à l'aide des couloirs d'échanges. L'Union européenne, la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Banque mondiale, l'Agence allemande de coopération internationale et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux font partie des partenaires internationaux clefs.

24. *La troisième priorité du programme* est de contribuer à la réalisation 7 du Partenariat des Nations Unies pour le développement durable (« La sécurité humaine et la résilience des groupes de population touchés par le conflit sont renforcées »), ainsi qu'aux réalisations 5 et 6 du plan stratégique du PNUD.

25. Le PNUD s'efforcera de venir en aide aux groupes touchés par le conflit au moyen d'une double approche qui tire profit des synergies entre la satisfaction des besoins essentiels, notamment en matière de santé, d'éducation, de services sociaux, de subsistance économique, de déchets solides et d'assainissement, et les initiatives de renforcement de la confiance pour consolider la participation au-delà des divisions. Ceci prendra en main les besoins sur le terrain tout en contribuant à la création de conditions propices à la réconciliation et au rétablissement des moyens

de subsistance. En raison d'un manque général de données, la priorité sera donnée à la production de preuves et de niveaux de référence, dont une évaluation multiseCTORielle commune des Nations Unies, afin de cibler les interventions. Dans le cadre du Partenariat des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, et notamment par l'intermédiaire de programmes communs, procureront une aide en matière de santé et d'éducation aux populations touchées par le conflit. Des initiatives de renforcement de la confiance seront facilitées grâce à la participation des partenaires des organisations de la société civile, parmi lesquels les organisations de femmes et de jeunes, en appliquant les principes de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi qu'en utilisant des technologies novatrices de consolidation de la paix telles que les médias sociaux et les jeux en ligne. Le Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales, le Ministère de l'économie et du développement durable, le Ministre d'État à la réconciliation et le Ministère des réfugiés et du logement, qui seront épaulés pour intégrer dans les programmes nationaux d'enseignement ordinaire les services de santé et d'éducation pour les populations touchées par le conflit, font partie des partenaires clefs. L'Union européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et le Royaume-Uni font partie des acteurs internationaux.

26. *La quatrième priorité du programme* est de contribuer à la réalisation 8 du Partenariat des Nations Unies pour le développement durable (« La résilience des populations est accrue grâce au renforcement des institutions chargées de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que des textes législatifs relatifs à ces questions »), ainsi qu'aux réalisations 5 et 6 du plan stratégique du PNUD.

27. Le PNUD secondera, sous la direction du Premier Ministre, le Ministère de l'environnement et de la protection des ressources naturelles, le Ministère du développement régional et de l'infrastructure, le Ministère de l'intérieur, les commissions parlementaires et le Conseil de sécurité de l'État et de gestion des crises dans le développement et la supervision de politiques fondées sur les faits et de plans d'action nationaux pour la protection de l'environnement, une gestion durable des ressources naturelles, dont les ressources en eau et les parcs nationaux existants et nouveaux et la réduction des risques de catastrophe. L'aide apportée à la mise en œuvre et au renforcement du plan d'action national pour l'environnement, de la stratégie et du plan d'action de réduction des risques de catastrophe sera essentielle. Le respect des directives internationales guidera l'appui aux besoins du Gouvernement en matière d'établissement de rapports et d'analyse. La participation des citoyens à la collecte de données, au développement d'une base de connaissances et au suivi des questions environnementales recevra un appui. Les principes durables de l'économie « verte », ainsi que les objectifs de développement durable de l'après-2015 seront inclus au programme de développement. Parmi ceux-ci se trouvent les stratégies d'urbanisation « verte », une utilisation plus répandue de l'énergie renouvelable et une prise de mesures à l'égard des produits chimiques dangereux et appauvrissant la couche d'ozone. Les moyens en matière de réduction des risques de catastrophe seront renforcés par l'intermédiaire d'une augmentation de l'appropriation de la coordination et du renforcement des capacités des institutions nationales et locales, comme l'adoption de solutions techniques novatrices telles que des assurances fondées sur des indices de catastrophe et des

plans de gestion locaux dans les zones à haut risque comme le bassin du fleuve Kura. Le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation, l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux font partie des partenaires internationaux.

28. Le bureau de pays renforcera la capacité interne en matière de pratiques novatrices concernant la conception de programmes en créant des partenariats avec les entités sociales novatrices. Des « laboratoires d'idées » chercheront des solutions de renforcement. Une utilisation ciblée des médias sociaux augmentera la présence numérique du PNUD, en rassemblant les enseignements tirés tout en créant de nouveaux partenariats et échanges de connaissances à l'échelle mondiale.

29. Le programme comprend les paramètres d'alignement et de conception du plan stratégique du PNUD pour les personnes handicapées, les femmes, les jeunes et les ménages ruraux, renforçant explicitement une programmation fondée sur la pauvreté multidimensionnelle. Pour que les interventions puissent être reproduites à plus grande échelle et s'inscrire dans la durée, l'aide du PNUD sera intégrée aux politiques nationales et locales, la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, la gestion axée sur les résultats, le renforcement des capacités, l'accroissement de la résilience des populations, la viabilité environnementale et les démarches fondées sur la notion de droits.

III. Gestion du programme et des risques

30. Le programme de pays sera exécuté à l'échelle nationale avec, en tant que partenaires d'exécution, les autorités nationales et infranationales. L'exécution directe aura lieu dans des situations exceptionnelles et avec l'accord du Bureau régional. Le PNUD fournira des services d'appui à l'exécution sur demande du Gouvernement. La formulation et l'exécution conjointes, ainsi que le partage des coûts des projets restent des principes essentiels.

31. Des comités directeurs de projet seront mis en place à l'aide de parties prenantes clefs. Le PNUD intégrera les questions de risque social et environnemental à la conception novatrice de programmes, à la collecte de données et aux systèmes de suivi qui permettent le développement de solutions axé sur l'utilisateur, ainsi que la participation directe de groupes cibles de citoyens.

32. Un partenariat et une stratégie de mobilisation des ressources visant l'obtention d'une base de partenaires plus diversifiée faciliteront la satisfaction des besoins du programme en ressources, ainsi que la réduction du risque de diminution des sources de financement traditionnelles, compte tenu du statut de pays à revenu intermédiaire de la Géorgie. Le PNUD cherchera des partenariats avec de nouveaux donateurs souhaitant aider la Géorgie et s'efforcera d'augmenter la participation du Gouvernement aux coûts.

33. Le PNUD suivra le potentiel de risques liés à la politique, à la sécurité et à l'économie et maintiendra des plans d'intervention en cas d'urgence et de continuité des opérations pour limiter la désorganisation.

34. Le présent document expose dans leurs grandes lignes les contributions qu'apportera le PNUD aux résultats nationaux et servira de document de référence pour les comptes à rendre au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et des ressources affectées au programme au niveau du pays. Les modalités

d'application du principe de responsabilité à l'égard des responsables en poste dans les pays, dans les régions et au siège en ce qui concerne les programmes de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et activités et dans le cadre de référence pour les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

35. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources définit des indicateurs clefs pour suivre les progrès accomplis par rapport aux priorités du programme. Les ressources consacrées aux activités de suivi et d'évaluation proviendront principalement des budgets du projet et des ressources ordinaires. Les résultats du recensement de 2015 effectué par le Gouvernement et par le FNUAP combleront les manques en matière de données concernant les populations vulnérables. Des données provenant de sources nationales telles que des enquêtes trimestrielles menées auprès des ménages issues du Bureau national de statistique, des études et des rapports annuels issus des ministères d'exécution, de partenaires de développement internationaux, du milieu universitaire et d'institutions de recherche seront également utilisées. Dans la mesure du possible, le PNUD cherchera à renforcer les capacités nationales.

36. Un cadre de suivi et d'évaluation sera utilisé pour chaque projet afin d'évaluer les résultats. En cas de manque d'information, le PNUD fera exécuter des travaux de recherche, des études de suivi, des évaluations indépendantes du projet et des résultats afin de mesurer la contribution au changement transformationnel. La recherche opérationnelle novatrice et un programme de formation renforceront les capacités internes de collecte et d'analyse des données. Le « marqueur de l'égalité entre les sexes » servira d'instrument de suivi et le bureau de pays cherchera à atteindre l'objectif institutionnel de 15 %.

37. Enfin, le PNUD fera élaborer un programme de recherche indépendant dans le cadre des rapports nationaux sur le développement humain pour examiner les défis nationaux en matière de développement, en étudiant les problèmes en profondeur pour trouver des solutions reposant sur une démarche participative et fondées sur des données probantes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Géorgie (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : Le programme du Gouvernement pour « une Géorgie forte, démocratique et unie » est axé sur l'équilibre des pouvoirs, une autonomie réelle, le pluralisme politique, des réformes judiciaires, l'intégration et la protection des droits des minorités et la participation des citoyens³.

Réalisation visée par le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Réalisation 1. D'ici à 2020, il est répondu aux attentes des Géorgiens en matière de liberté d'expression, d'état de droit, de réformes du secteur public et de respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides à tous les niveaux.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 2. Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
<p>1. Indicateurs de la gouvernance dans le monde</p> <p><i>Niveau de référence (2013)</i> : Indice Voix et responsabilité⁴ 54,5 %; indicateur État de droit 53,6 %; Indice d'efficacité du Gouvernement 69,4 %</p> <p><i>Niveaux cibles (2020)</i> : Indice Voix et responsabilité > 60 %; indicateur État de droit > 58 %; Indice d'efficacité du Gouvernement > 72 %</p> <p>2. Niveau de confiance et de satisfaction du public en ce qui concerne le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le système démocratique et les prestations des services publics</p>	<p>Rapports parlementaires; résultats des élections législatives de 2016 et 2020; rapport sur la mise en œuvre d'un plan d'action national relatif à l'égalité des sexes, 2014-2016 (annuel)</p> <p>Documents juridiques et de politique (annuel)</p> <p>Rapports du Défenseur public, des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme; des organisations non gouvernementales (ONG)</p> <p>Enquêtes et évaluations issues d'ONG et d'organisations internationales</p> <p>Évaluations externes du projet</p>	<p>Produit 1.1. D'ici à 2020, le Gouvernement dispose de capacités accrues pour élaborer des politiques, les mettre en œuvre et en suivre l'application avec la participation du plus grand nombre, en tenant compte de l'avis des citoyens et en se fondant sur des données probantes, afin d'améliorer les services et d'en garantir l'accès à tous.</p> <p>1.1.1 D'ici à 2020, la stratégie de réforme de l'administration publique (tenant compte des disparités entre les sexes) a été adoptée et mise en œuvre.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Pas encore en place</p> <p><i>Niveau cible</i> : Une feuille de route en vue d'une administration publique qui tient compte des disparités entre les sexes est en place; 70 % des activités sont mises en œuvre.</p>	<p>Parlement (commissions et Conseil pour l'égalité des sexes), les administrations des Ministères de la justice, du développement régional et de l'infrastructure, de l'administration pénitentiaire, de l'éducation</p> <p>Intégration euro-atlantique</p> <p>Bureau du Défenseur public</p> <p>Service d'aide judiciaire</p> <p>Inspecteur de la protection des données personnelles</p> <p>Administrations locales autonomes</p> <p>Société civile</p>	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 24 500</p>

³ http://government.gov.ge/files/41_35183_108931_4.pdf.

⁴ Se réfère également à l'évaluation du progrès dans le résultat 2. D'ici à 2020, toutes les personnes vivant en Géorgie, dont les minorités, les personnes handicapées, les femmes vulnérables, les migrants, les personnes déplacées et les personnes qui ont besoin d'une protection internationale, font confiance au système de justice et bénéficient d'un meilleur accès à celui-ci qui est adapté aux enfants, fait respecter des stratégies nationales et fonctionne conformément aux normes des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
Niveau de référence : À terminer (2015)		Source : Rapports d'évaluation du secteur de l'Union européenne		
Niveau cible : À définir sur la base du niveau de référence de 2015		1.2. Des amendements juridiques sont en place et assurent l'exécution de la réforme de fonction publique.		
Sièges occupés par des femmes au Parlement et dans les conseils locaux		Niveau de référence : Pas encore en place		
Niveau de référence : Parlement 8,8 % (2012); conseils locaux 8,8 % (2014)		Niveau cible : Les amendements juridiques sont en place.		
Niveau cible : Parlement 15 % (2016), 20 % (2020); conseils locaux 15 % (2017)		Source : Code de la fonction publique		
		1.3. Nombre d'organismes publics ayant adopté et mis en œuvre des plans de développement institutionnel qui tiennent compte des disparités entre les sexes		
		Niveau de référence : Aucun		
		Niveau cible : Au moins 7 sont adoptés; au moins 70 % des priorités sont mises en œuvre.		
		Source : Rapports d'évaluation du secteur de l'Union européenne		
		Produit 1.2. D'ici à 2020, le Gouvernement améliore la protection et l'exercice des droits de l'homme, ainsi que de l'égalité des sexes, particulièrement pour les membres des minorités et des groupes vulnérables.		
		2.1. Mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action nationaux pour la défense des droits de l'homme, comprenant des sections concernant les personnes handicapées, les minorités; l'égalité des sexes		
		Niveau de référence : 20 %		
		Niveau cible : 80 %		
		Source : Rapports sur l'état d'avancement de mise en œuvre du Plan		
		2.2. Des amendements législatifs sont en place pour assurer une aide judiciaire gratuite aux citoyens insolvable et vulnérables sur le		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
		<p>an social dans des affaires pénales, civiles et ministérielles.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Non. Un service gratuit est fourni dans les affaires pénales et dans les affaires administratives qui concernent l'incarcération administrative uniquement (2014).</p> <p><i>Niveau cible</i> : Oui</p> <p><i>Source</i> : Amendements apportés à la loi organique relative à l'aide judiciaire</p> <p>2.3. Nombre de lois et de politiques qui sont en place pour défendre la participation des femmes à la prise de décisions (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources - IRRF 4.4.1)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Un système de quotas volontaires est en place (2014).</p> <p><i>Niveau cible</i> : Au moins 3 nouvelles politiques sont introduites (2020).</p> <p>Produit 1.3. D'ici à 2020, un pouvoir législatif représentatif, un pouvoir judiciaire indépendant et un pouvoir exécutif responsable sont en place, et l'équilibre est assuré entre eux.</p> <p>3.1. Amélioration du système d'équilibre des pouvoirs</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Partiellement satisfaisant (rapport 2:4)</p> <p><i>Niveau cible</i> : Satisfaisant (rapport 3:4)</p> <p><i>Source</i> : Rapports d'évaluation issus d'organisations internationales et d'ONG</p> <p>3.2. Un décret du Parlement définit les rôles et assigne les ressources humaines pour participer au Partenariat pour un gouvernement transparent, notamment grâce à la collecte des données novatrice et à la participation des citoyens.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
		<p>Niveau de référence : Non</p> <p>Niveau cible : oui</p> <p>Source : Décret du Parlement relatif à la participation au Partenariat pour un gouvernement transparent</p> <p>Produit 1.4. D'ici à 2020, les compétences de l'État et la gestion des ressources financières sont décentralisées, ce qui permet de mieux répondre aux besoins des collectivités locales.</p> <p>4.1. Nombre d'administrations/de gouvernements infranationaux disposant de systèmes de planification, de budgétisation et de suivi opérationnels (IRRF 3.2.2)</p> <p>Niveau de référence : 5 sur 75</p> <p>Niveau cible : 25 sur 75</p> <p>Source : Rapports d'évaluation de l'autonomie locale</p> <p>4.2. Budgets locaux dans le budget de l'État</p> <p>Niveau de référence : 9,3 %, sans tenir compte de Tbilissi (2013)</p> <p>Niveau cible : 13 %, sans tenir compte de Tbilissi (2020)</p> <p>Source : Lois relatives au budget annuel de l'État</p> <p>4.3. Satisfaction du public par rapport aux autorités locales</p> <p>Niveau de référence : 51 % (2013)</p> <p>Niveau cible : Augmentation d'au moins 10 % (2020)</p> <p>Source : Enquête du PNUD sur la satisfaction du public par rapport aux services locaux</p>		

Priorité ou objectif du pays : Géorgie 2020, orientation stratégique 1. Amélioration de la compétitivité du secteur privé – 1.1. Amélioration du climat des investissements et des affaires – 1.2. Soutien au développement des innovations et des technologies – 1.3. Soutien à la croissance des exportations, et orientation stratégique 2 (développement de la main-d'œuvre selon les exigences du marché du travail)⁵

Réalisation visée par le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Réalisation 3.. La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus⁶.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1. La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
<p>1. Nombre de nouvelles politiques, mesures institutionnelles et de nouveaux systèmes aux niveaux national et infranational visant à créer/renforcer l'emploi et les moyens de subsistance</p> <p><i>Niveau de référence (2014)</i> : 3 politiques/programmes visant à soutenir le développement du secteur privé, dont des programmes de crédit agricole (Ministère de l'agriculture) et des programmes d'appui aux coopératives, aux centres d'information et de conseil et aux exploitations agricoles (Ministère de l'économie et du développement durable), à l'Agence de promotion des entreprises et à l'Agence géorgienne pour l'innovation et la technologie</p> <p><i>Niveau cible (2020)</i> : Au moins 2 nouvelles politiques soutenant le développement des entreprises, l'utilisation des innovations et le développement rural inclusifs</p>	<p>Données officielles de GéoStat (trimestrielles)</p> <p>Documents de politique nationale et infranationale, documents de réflexion, actes juridiques (annuelles)</p> <p>Étude de suivi, 2015 (niveau de référence) et 2019 (suivi)</p> <p>Rapports d'évaluation du projet</p>	<p>Produit 2.1. D'ici à 2020, les autorités nationales et locales disposent de capacités accrues pour appuyer des politiques de développement rural et urbain inclusives, viables et axées sur l'utilisateur.</p> <p>2.1.1. Nombre de stratégies de développement rural et urbain axées sur les citoyens et prenant en compte les questions d'égalité des sexes créées et mises en œuvre.</p> <p><i>Niveau de référence (2015)</i> : Aucune en place</p> <p><i>Niveau cible (2020)</i> : Une stratégie de développement rural et urbain a été créée dans au moins une région et une grande ville (Adjara/Batoumi) et 60 % d'actions stratégiques spécifiques, dont des innovations, ont été mises en œuvre.</p> <p>2.1.2. Nombre de régions disposant de plans de développement régional tenant compte des disparités entre les sexes dotés de ressources et mis en œuvre</p> <p><i>Niveau de référence (2015)</i> : Toutes les régions ont créé des plans, mais la mise en œuvre laisse à désirer.</p>	<p>Partenaires : autorités nationales et locales, Ministères de l'agriculture, de l'économie et du développement durable, de l'éducation et de la science, du travail, de la santé et des affaires sociales</p> <p>Réseau des associations professionnelles, institutions de l'enseignement supérieur, syndicats, organisations professionnelles</p> <p>Écoles supérieures d'enseignement professionnel privées et publiques, universités, prestataires de formation privés</p>	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 18 435</p>

⁵ Stratégie de développement socioéconomique, Géorgie 2020, Ministère de l'économie et du développement durable. http://www.economy.ge/uploads/news/giorgi_kvirkashvili/Strategy2020.pdf.

⁶ Comprend les membres des minorités, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les pauvres des zones rurales, les migrants, les déplacés et les personnes qui ont besoin d'une protection internationale.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
<p>Taux de chômage (ventilé par sexe, âge, zone rurale/urbaine)</p> <p>Niveau de référence : 15 (2013)</p> <p>Niveau cible : 12 - niveau cible de Géorgie pour 2020</p> <p>Pourcentage de personnes qui travaillent (dont en tant qu'indépendant) parmi les diplômés de l'enseignement professionnel, ventilés par sexe, personnes handicapées, vulnérabilités économiques et autres vulnérabilités</p> <p>Niveau de référence (2015) : À confirmer en 2015; données nettes du travail, Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales</p> <p>Niveau cible (2020) : Augmentation de 10 % par rapport 2015</p>		<p>Niveau cible (2020) : Les plans de développement régional sont mis en œuvre à au moins 70 %.</p> <p>Produit 2.2. D'ici à 2020, des progrès sont faits sur les plans de la création d'emplois et du taux d'emploi grâce à la promotion de robustes politiques de l'emploi, au développement du secteur privé et aux partenariats sociaux.</p> <p>2.2.1. Nombre d'emplois équivalents plein-temps créés pour les femmes et les hommes âgés d'au moins 15 ans (IRRF 1.1.1 A)</p> <p>Niveau de référence (2015) : Non disponible</p> <p>Niveau cible (2020) : 5 000 au total (1 500 femmes, 3 500 hommes)</p> <p>Source : GéoStat, rapports d'évaluation</p> <p>2.2.2. Des mesures relatives au marché du travail (politique d'activation et règlements en matière de santé et de sécurité) sont en place et permettent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.</p> <p>Niveau de référence (2015) : Pas en place</p> <p>Niveau cible (2020) : Créées et appliquées</p> <p>Source : Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales</p> <p>2.2.3. Nombre de chaînes logistiques soutenues pour les petites et moyennes entreprises (PME), dont celles dirigées par des femmes</p> <p>Niveau de référence (2015) : Non disponible</p> <p>Niveau cible (2020) : 10 chaînes logistiques</p> <p>2.2.4. Nombre total de personnes supplémentaires tirant profit du renforcement des moyens de subsistance (ventilés par sexe - IRRF 1.1.1B)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
		<p>Niveau de référence (2015) : Non disponible</p> <p>Niveau cible (2020) : 1 500 (1 000 hommes, 500 femmes)</p> <p>Produit 2.3. D'ici à 2020, des systèmes de développement des compétences et des connaissances favorisent la compétitivité de la main d'œuvre.</p> <p>2.3.1. Nombre de nouveaux modèles d'enseignement professionnel adaptés au marché du travail soutenus/appliqués à l'échelle nationale</p> <p>Niveau de référence (2015) : Non disponible</p> <p>Niveau cible (2020) : 2</p> <p>Source : Rapports d'évaluation</p> <p>2.3.2. Pourcentage de personnes qui travaillent (dont en tant qu'indépendant) parmi les diplômés de l'enseignement professionnel (ventilé par sexe et par âge)</p> <p>Niveau de référence (2015) : À déterminer</p> <p>Niveau cible (2020) : Augmentation de 10 % par rapport au niveau de référence de 2015</p> <p>Source : Étude de suivi</p>		

Priorité ou objectif du pays : Le programme du Gouvernement pour « une Géorgie forte, démocratique et unie » est axé sur le règlement des conflits et le renforcement de la résilience des populations grâce à la diplomatie publique, au redressement économique et à des projets d'entreprise faisant intervenir des partenaires locaux et internationaux.

Réalisation visée par le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Réalisation 7. La sécurité humaine et la résilience des groupes de population touchés par le conflit sont renforcées.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 5. Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]</i>
<p>1. Stabilité politique et absence de violence (indicateur composite) <i>Niveau de référence</i> : 30,8 % (2013) <i>Niveau cible</i> : > 31 % (2020)</p> <p>2. Disponibilité de mécanismes pour la coordination entre les organisations de la société civile et la communauté internationale dans les zones touchées par le conflit et dans les divisions <i>Niveau de référence</i> : Réunions annuelles de réseautage dans le cadre du mécanisme d'intervention rapide pour le renforcement de la confiance (COBERM) avec des représentants des organisations de la société civile (à Tbilissi et à Soukhoumi). Réunions spéciales entre les femmes des organisations de la société civile et des représentants des processus officiels de paix et de prévention des conflits; réunions de coordination du Partenariat stratégique pour l'Abkhazie et du Groupe consultatif mixte avec des organismes de l'ONU et des ONG internationales <i>Niveau cible</i> : Des mécanismes de coordination ordinaires ont été créés et sont opérationnels.</p>	<p>Données du COBERM, rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), analyses et évaluations du conflit issues des organismes de l'ONU, des organisations internationales, des médias et des ONG locales</p> <p>Évaluations participatives sur la sécurité humaine en Géorgie issues du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (spéciales et ordinaires)</p> <p>Rapports d'évaluation du projet</p>	<p>Produit 3.1. D'ici à 2020, les mécanismes de communication entre les groupes de population sont renforcés grâce à une société civile plus forte, ce qui permet d'accroître la confiance et la cohésion sociale.</p> <p>3.1.1. Disponibilité de mécanismes nationaux pour la médiation et la coordination ordinaire entre les organisations de la société civile et la communauté internationale dans les zones touchées par le conflit et dans les divisions <i>Niveau de référence</i> : Pas encore en place <i>Niveau cible</i> : Créés et opérationnels <i>Source</i> : Données du COBERM, rapports du HCR</p> <p>3.1.2. Nombre de personnes, y compris les femmes et les jeunes, qui tirent profit des initiatives de renforcement de la confiance <i>Niveau de référence</i> : 60 000 (2014) <i>Niveau cible</i> : 130 000 (cumulées), avec au moins 50 000 femmes et 40 000 jeunes (2020) <i>Source</i> : Données du COBERM, rapports du HCR</p> <p>Produit 3.2. Les conditions sociales et économiques, notamment l'accès aux moyens de subsistance et aux services de</p>	<p>Bureau du Ministre d'État à la réconciliation et à l'égalité civique, organisations de la société civile, organisations internationales</p>	<p>Ressources ordinaires : 5 480</p> <p>Autres ressources : 17 500</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
		base, s'améliorent pour les groupes touchés par le conflit (ce qui favorise la paix et la stabilité).		
		3.2.1. Nombre de personnes supplémentaires, parmi lesquelles les femmes et les jeunes, qui, dans les zones touchées par le conflit, ont accès aux services sanitaires et sociaux, ainsi qu'à de meilleurs moyens de subsistance		
		Niveau de référence : Non disponible		
		Niveau cible (2020) : 20 000, dont au moins 9 000 femmes et 7 000 jeunes		

Priorité ou objectif du pays : La stratégie de développement socioéconomique Géorgie 2020 est axée sur l'appui aux innovations et aux technologies vertes. Le programme du Gouvernement pour « une Géorgie forte, démocratique et unie » est axé sur la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Réalisation visée par le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Réalisation 8. La résilience des populations est accrue grâce au renforcement des institutions chargées de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que des textes législatifs relatifs à ces questions.

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 5. Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.

1. Des cadres législatifs, institutionnels et généraux ont été adoptés en ce qui concerne la gestion des risques climatiques et de ceux liés aux catastrophes, conformément aux normes internationales	Rapports en vertu d'accords internationaux (rapports d'activité nationaux du Cadre d'action de Hyogo/de l'après Cadre d'action de Hyogo); rapports biennaux actualisés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); rapports au Protocole de Montréal	4.1. D'ici à 2020, des politiques sont élaborées en matière de gouvernance environnementale (réduction des risques de catastrophe, changements climatiques, services rendus par les écosystèmes, produits chimiques et rendement énergétique) et les institutions responsables sont renforcées et les textes législatifs pertinents sont améliorés.	Ministère de l'environnement et des ressources naturelles	Ressources ordinaires : 500
Niveau de référence : Un deuxième plan d'action national pour l'environnement (NEAP-2) a été créé, mais aucune stratégie d'adaptation ni aucun plan d'action en matière de réduction des risques de catastrophe ou de réduction intégrée des risques de catastrophe n'est en place.	Lois nationales et textes normatifs; Études de performance environnementale	4.1.1. Nombre de documents juridiques et de politique qui abordent les sujets de la viabilité et de la résilience environnementales, dont les stratégies d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe (indicateurs IRRF 5.2.1 et 5.2.2)	Conseil de sécurité de l'État et de la gestion des crises sous l'autorité du Premier Ministre	Autres ressources : 2 500
Niveau cible : Une stratégie/un plan d'action de réduction intégrée des risques de catastrophe et	Rapports ordinaires (annuels et biennaux) du Gouvernement et des ministères d'exécution sur la		Autres ministères d'exécution, selon le cas	
			Ministère du développement régional et de l'infrastructure	
			Autorités locales	
			Population	
			Agence de gestion des situations d'urgence/Ministère de l'intérieur	
			Commissions parlementaires	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
<p>adaptation est en place et aborde les problématiques hommes-femmes d'équité; les structures législatives et institutionnelles sont définies, parmi lesquelles, des protocoles juridiquement contraignants et la division du travail parmi des parties prenantes nationales clefs.</p> <p>Les capacités et des systèmes institutionnels sont en place pour la mise en œuvre des engagements environnementaux des accords internationaux relatifs aux changements climatiques, à la biodiversité, à la dégradation des terres, à la couche d'ozone et aux produits chimiques (CCNUCC, protocole de Montréal, Conventions de Stockholm et de Minamata).</p> <p>Niveau de référence (2014) : Non</p> <p>Niveau cible (2020) : Oui</p>	<p>mise en œuvre des stratégies et des programmes nationaux dans des secteurs connexes (Plan d'action national pour l'environnement 2016-2020)</p> <p>Plan d'action/stratégie national(e) pour la réduction des risques de catastrophe concernant le plan d'action pour la biodiversité nationale</p> <p>Plan d'action national visant à lutter contre la désertification</p> <p>Rapports d'évaluation du projet</p>	<p><i>Niveau de référence</i> : Un nombre insuffisant de politiques abordent les questions des disparités entre les sexes, de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques (2014).</p> <p><i>Niveau cible</i> : Au moins 5 plans nationaux de développement se penchent sur les questions des disparités entre les sexes, de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques.</p> <p><i>Source</i> : Politiques et plans de développement nationaux, Plan d'action national pour l'environnement 3, stratégie/plan d'action national(e) de réduction des risques de catastrophe</p> <p>4.1.2. Degré de conformité de la législation nationale avec les directives de l'Union européenne et avec d'autres directives internationales</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Non conforme aux normes de l'UE ni à d'autres normes internationales</p> <p><i>Niveau cible</i> : Élaboration et adoption d'amendements législatifs et procéduraux, conformément aux directives de l'Union européenne et à d'autres directives internationales</p> <p><i>Moyens de vérification</i> : Plan d'action national pour la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Géorgie</p> <p>4.2. D'ici à 2020, les connaissances environnementales et les systèmes d'information sont renforcés, de même que les capacités d'élaboration de rapports réguliers sur l'application des traités internationaux.</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.) [à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré]
		<p>4.2.1. Existence d'un système normalisé de gestion des données et des informations relatives à l'environnement et au risque de catastrophe (indicateur IRRF 5.1.1)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Système incohérent, non uniformisé; données difficiles d'accès</p> <p><i>Niveau cible</i> : Un système uniformisé pour la collecte, l'analyse et le partage des données a été créé et est opérationnel; les données sectorielles environnementales sont accessibles aux utilisateurs finaux.</p> <p><i>Moyens de vérification</i> : Étude de performance environnementale 3</p> <p>4.2.2. D'ici à 2020, adoption d'une méthodologie d'évaluation multidimensionnelle des risques et d'un programme de formation des fonctionnaires uniformisés</p> <p><i>Niveau de référence</i> : La méthodologie et le plan de formation ne sont pas en place.</p> <p><i>Niveau cible</i> : La méthodologie a été adoptée, au moins 70 fonctionnaires sont formés ou détenteurs des connaissances ou compétences nécessaires à l'évaluation des risques de catastrophe et à la réduction des risques de catastrophe.</p> <p><i>Source</i> : Études de performance environnementale 3, stratégie ou plan d'action national de réduction des risques de catastrophe</p>		